

**MÉMOIRE À LA COMMISSION BEAUCHAMP
DU BAPE
SUR LA GESTION DE L'EAU**

LE 25 NOVEMBRE 1999

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain est issue de la fusion, en 1992, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Bureau de commerce de Montréal. Elle a célébré, en 1997, son 175^e anniversaire.

La Chambre compte 7 000 membres, qui emploient ensemble près de 500 000 personnes dans la région métropolitaine, ce qui représente près du tiers des emplois de la région.

La Chambre compte deux filiales, le World Trade Centre Montréal et l'Institut de commerce électronique, avec laquelle elle forme le « Réseau du leadership métropolitain ». Elle est également propriétaire d'Accesum, qui gère le stationnement sur rue et le réseau de parcomètres de Montréal. La part des bénéfices d'exploitation annuels de Stationnement Montréal destinée à la Chambre est versée chaque année au Fonds Ville-Marie qui investit cet argent dans des projets favorisant l'éducation, la formation et l'accès à l'emploi pour les jeunes à Montréal.

La Chambre compte 17 comités d'affaires publiques au sein desquels 600 professionnels réputés étudient les enjeux principaux qui influent sur l'avenir de la région montréalaise et son essor économique.

Le présent mémoire a été préparé avec la collaboration du Comité alliances stratégiques de la Chambre.

INTRODUCTION

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain remercie les commissaires de lui permettre d'apporter son témoignage à cette commission dont nous espérons qu'elle aura des résultats importants pour la gestion des eaux urbaines au Québec.

Bien que la Chambre compte parmi ses membres plusieurs des plus grands experts sur la qualité de l'eau au Canada, notre intention n'est pas de nous substituer aux organismes très spécialisés en livrant à cette commission une analyse technique pointue de la gestion de l'eau.

Nous entendons tout simplement soumettre à cette commission quelques interrogations qui nous semblent fondamentales et qui mettent en question les résultats de la gestion publique des eaux urbaines, dans les dernières années, à l'intérieur des contraintes budgétaires qui sont les siennes, quant à la qualité et à l'efficacité des réseaux de traitement, de distribution et d'épuration des eaux urbaines, de façon à protéger la santé publique et les intérêts des contribuables.

UN IMPACT ÉCONOMIQUE CONSIDÉRABLE

L'eau est une ressource extrêmement précieuse, même si, au Québec, on a tendance à la considérer comme un bien acquis, disponible en quantités immenses et pour ainsi dire inépuisable.

Pour une grande agglomération urbaine, la disponibilité d'eau potable de qualité en abondance est une nécessité et un facteur d'attraction pour l'établissement d'activités économiques.

Pour tous les citoyens, et pour les entreprises qui payent des taxes et impôts parmi les plus élevés du monde, au Québec et dans la région métropolitaine, le coût relié à la gestion des eaux est une source d'inquiétude.

Avec une perte de quelque 260 milliards de litres d'eau par année, dans un réseau en mauvais état, les contribuables de l'île de Montréal investissent en pure perte entre 60 et 70 millions de dollars chaque année, soit, de 56 à 60 millions \$ pour les coûts de traitement et près de 10 millions \$ pour le passage dans le réseau d'épuration.

Par ailleurs, de nombreuses études du Ministère de l'environnement et de la faune, du Ministère des affaires municipales ou d'administrations municipales évaluent le coût de la remise à niveau des principales installations à plusieurs milliards de dollars, (de 3,6 à 9 milliards \$ sur 10 ans pour l'ensemble du Québec excluant la ville de Montréal) s'il fallait que le Québec adopte des normes conformes à celles qui sont en vigueur aux États-Unis, dans d'autres provinces canadiennes, et dans plusieurs autres pays industrialisés en matière de qualité de l'eau potable.

Les enjeux économiques reliés à cette question sont donc considérables, et à ce titre, ils interpellent les milieux d'affaires dont le rôle est de créer la richesse et l'emploi et de favoriser l'essor économique durable de notre société.

LA CHAMBRE EN FAVEUR DE PARTENARIATS

La Chambre croit fermement que ni l'État ni les administrations publiques ne doivent tout faire par eux-mêmes. Selon le principe qui veut que l'on se concentre sur ses compétences principales et sa mission de base, les administrations publiques, comme c'est le cas partout au monde, devraient, au Québec, envisager des partenariats avec le secteur privé, tout en conservant l'essentiel de leurs responsabilités, s'assurer que des services de qualité sont rendus aux citoyens, au meilleur coût possible.

La Chambre rappelle que la formule de partenariat pour le traitement, la distribution, la collection et l'épuration des eaux et la mesure des débits au consommateur est de plus en plus répandue dans le monde entier.

De tels partenariats méritent d'être envisagés pour plusieurs raisons et, notamment :

- parce que les administrations publiques, dans le cadre financier qui leur est imparti, ne semblent pas avoir atteint jusqu'ici des résultats satisfaisants ;
- parce que les coûts de mise à niveau de notre système de gestion des eaux municipales dépassent les ressources disponibles tant au gouvernement que dans les municipalités.

QUELQUES QUESTIONS LANCINANTES

La Chambre désire poser ici publiquement quelques questions qui suscitent particulièrement l'inquiétude des milieux d'affaires, quant à la qualité de l'eau au Québec :

1- POURQUOI LES QUÉBÉCOIS DOIVENT-ILS SE CONTENTER DE NORMES BEAUCOUP MOINS RIGOREUSES QUE LES AUTRES CANADIENS OU QUE LES CITOYENS DES ÉTATS-UNIS QUANT À LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE?

Les normes en vigueur au Québec actuellement autorisent la distribution aux consommateurs d'eau atteignant jusqu'à 5 unités de turbidité néphélobométrique (5,0 UTN), alors que la norme américaine est de 0,3 UTN, soit un tiers d'unité. La turbidité de l'eau n'est pas uniquement un facteur esthétique. Plus l'eau est turbide, plus il y a de risque de s'y trouver de micro-organismes vivants, de bactéries et de dépôts minéraux et végétaux. La majorité des pays industrialisés ont adopté des normes de 1 unité de turbidité et moins. Certaines bactéries peuvent causer des maladies graves et

la mort de plusieurs personnes.

Dans le cas de la norme sur le plomb, un métal lourd cancérigène, la norme québécoise est de 0,05 milligrammes par litre, trois fois plus qu'aux États-Unis où la norme est de 0,015 mg/l.

Dans le cas du trihalométhane, la norme québécoise est de 0,35 mg /l, comparativement à 0,1 mg/l aux États-Unis.

Ce ne sont là que quelques exemples, il y en a d'autres, d'ailleurs il faut noter que beaucoup d'éléments ne sont même pas mesurés au Québec.

Les Québécoises et Québécois seraient-ils moins sensibles aux dangers que représentent pour la santé des éléments comme une turbidité élevée et la présence dans l'eau potable de micro-organismes et de métaux que ne le sont leurs voisins américains ?

N'y-a-t-il pas là des risques sérieux pour la santé ?

2- L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EAUX EST-ELLE SÉRIEUSE AU QUÉBEC?

Durant les six derniers mois, pas moins de 50 avis d'ébullition ont été émis par les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, dont six par la CUM elle-même. À 50 reprises, les habitants de différentes villes ont dû faire bouillir l'eau potable du robinet.

Mais, cependant diverses études réalisées par des ministères québécois indiquent que ce n'est en quelque sorte que la pointe de l'iceberg. Les normes concernant l'évaluation des eaux potables ne sont pas rigoureuses et elles ne sont pas toujours suivies à la lettre, sauf dans les plus grandes municipalités. Si les tests étaient plus fréquents, plus contraignants et réalisés à des intervalles plus fréquents et plus réguliers, il y aurait probablement eu beaucoup plus d'avis d'ébullition.

Par exemple, la norme en vigueur au Québec quant au mesurage de la turbidité de l'eau n'est que de deux mesures annuelles à un intervalle de 4 à 8 mois, alors que la norme aux États-Unis est d'un échantillonnage tout les quatre heures.

L'évaluation de la qualité des eaux est-elle sérieuse au Québec ? Nous craignons de devoir répondre par la négative.

3- COMBIEN COÛTENT LES FUITES DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ?

Des études récentes effectuées pour le compte de la ville elle-même et citées par Mme Noushig Eloyan, démontrent qu'à Montréal, 40 % de l'eau potable produite par les usines de filtration est perdue dans les canalisations trop vieilles et déficientes. Certains experts croient que même ce pourcentage est conservateur. 260 milliards de litres seraient ainsi annuellement «perdus» dans

l'île de Montréal, (source, CIRANO, 1999, La gestion de l'eau au Québec) ce qui représente une valeur économique de près de 60 \$ millions par année en eau potable non-utilisée, plus 8 \$ à 10 \$ millions à la phase de l'épuration, puisque ces eaux déjà traitées sont directement rejetées à l'égout pluvial.

Si cette eau était vendue 0,10 \$ le litre, cela rapporterait assez d'argent pour éliminer les déficits de la Ville de Montréal et lui permettre d'investir dans ses infrastructures. Bien des entreprises pourraient être intéressées à cette activité.

La moyenne des pertes des réseaux de distribution d'eau aux États-Unis est inférieure à 20 % et, dans les villes les plus efficaces, ces pertes sont inférieures à 10 %. Peut-on se permettre ce gaspillage ?

4- EST-IL VRAI QUE LES RÉSEAUX DE CANALISATIONS DE DISTRIBUTION ONT UN TAUX DE RENOUVELLEMENT DE PLUS DE 110 ANS / ALORS QUE LE TAUX MAXIMAL DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION EST DE MOINS DE 100 ANS ? ON LAISSE AINSI UNE DETTE AUX FUTURES GÉNÉRATIONS.

Des études récentes démontrent qu'il est urgent de remplacer une grande partie des réseaux d'aqueduc au Québec. Le fait de ne pas renouveler suffisamment le réseau de distribution d'eau potable fait en sorte que la qualité de l'eau est moins bonne, que les risques de contamination sont plus importants, qu'il faut ajouter plus de chlore à l'eau pour s'assurer qu'elle arrive au consommateur sans bactéries dangereuses.

Mais les générations futures devront investir plus que nous dans un réseau dégradé. Peut-on ainsi mettre en danger la qualité de l'eau potable et léguer des engagements financiers substantiels aux générations futures ?

5 - LES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS (RÉSIDENTIELS) CONSOMMENT PRESQUE PLUS D'EAU QUE LES AMÉRICAINS ET 33 % DE PLUS QUE LA MOYENNE DES CANADIENS / EST-CE LÀ UNE BONNE GESTION D'UNE RESSOURCE VITALE ?

Selon des chiffres provenant du Ministère de l'environnement et de la faune, en 1991, les Québécois consommaient en moyenne 800 litres d'eau par jour, par personne (consommation municipale totale). Les autres Canadiens n'en consomment en moyenne que 600 litres par personne par jour, et les Ontariens, en moyenne, 450 litres. Au plan de la consommation résidentielle, les Français se contentent de 150 litres par jour et les Américains de 420 litres par jour. Si nous visions la norme ontarienne, nous économiserions 350 litres d'eau par jour par personne.

N'est-ce pas la un gaspillage éhonté d'une ressource précieuse ? Et, vu la qualité douteuse de cette eau, n'est-ce pas un danger pour la santé?

6- MOINS DE 30 % DE L'EAU POTABLE EST TARIFÉE PAR UN DÉBITMÈTRE AU QUÉBEC , COMPARATIVEMENT À 70 % AU CANADA ET 80 % AUX ÉTATS-UNIS. N'EST-CE PAS UNE GESTION DÉFICIENTE ?

Des études démontrent que lorsque la consommation d'eau potable est tarifée et mesurée par un débitmètre, la consommation chute de près de 40 % (selon une comparaison effectuée au Québec même).

De plus, on ne gère bien que ce que l'on connaît bien. Or, dans la plupart des municipalités, il est difficile d'évaluer tant le profil des utilisateurs que le mode de financement de l'eau. Ainsi, tous les citoyens payent sans discernement un service qu'ils n'utilisent pas tous dans la même proportion.

Comment-se fait-il que la pratique de mesurer et/ou de tarifer l'usage de l'eau ne soit pas plus répandue au Québec, ce qui entraîne une surconsommation et fait en sorte que l'eau, un bien public précieux, ne soit pratiquement pas défrayée par les utilisateurs ? Dans les faits, les petits consommateurs payent pour les gros.

Qui dit débitmètre ne dit pas nécessairement distribution privée de l'eau. En Grande Bretagne, la gestion de l'eau est privée à 100% alors que 80% des consommateurs résidentiels n'ont pas de débitmètre. Aux États-Unis, 80 % des utilisateurs ont un débitmètre et la distribution est majoritairement publique.

7- EST-IL NORMAL QUE LES MUNICIPALITÉS NE SOIENT PAS TENUES FINANCIÈREMENT RESPONSABLES DE REJETS POLLUANTS / CONTRAIREMENT AUX ENTREPRISES ?

Au Québec, si une municipalité rejette des eaux usées non traitées, ce qui arrive parfois, elle n'est pas tenue responsable devant la loi de la pollution qu'elle crée ainsi. Les entreprises privées, par contre, sont tenues responsables des rejets polluants qu'elles déversent dans les cours d'eau et doivent verser des amendes en cas de déversement et assurer la réhabilitation des cours d'eau.

Pourquoi les administrations publiques se dispensent-elles des contraintes qu'elles imposent au secteur privé?

Les normes québécoises font boire aux citoyens une eau de qualité inférieure aux normes des pays industrialisés, incluant le Canada.

L'évaluation de la qualité de l'eau potable est insuffisante.

Les fuites dans les réseaux de distribution font gaspiller des milliards de litres d'eau.

Les canalisations d'eau sont hors d'âge et se dégradent.

Les Québécois consomment 40 % plus d'eau que les Ontariens.

Le débitmètre est presque inconnu au Québec.

Les villes peuvent polluer les cours d'eau sans contrainte.

Tout cela appelle des changements importants.

EST-IL TEMPS D'ENVISAGER LES PARTENARIATS ?

La gestion des eaux urbaines, selon la Chambre et son Comité Alliances stratégiques, présente actuellement de très graves lacunes, qui créent des risques pour la santé publique et entraînent des coûts inutiles qui, pour l'ensemble du Québec, peuvent atteindre des dizaines de millions de dollars, annuellement.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain est convaincue que la qualité de l'eau potable distribuée par la plupart de nos municipalités est insuffisante. Elle croit que cette situation devrait inquiéter à la fois les simples citoyens, les responsables de la santé publique, les élus municipaux et les contribuables qui défraient sans discernement des services déficients.

Nous croyons qu'il est inconcevable de laisser les choses continuer ainsi à se dégrader. Il n'est pas souhaitable de maintenir le présent régime public de gestion des eaux. Il est tout aussi impensable de confier entièrement au secteur privé la gestion de cette ressource. Mais il existe de nombreuses formules de partenariat qui pourraient permettre au secteur privé de fournir des services au secteur public et de financer la modernisation des réseaux de traitement et de distribution d'eau, tandis que les administrations publiques continuent de contrôler à la fois la qualité et le coût des services obtenus en fonction de paramètres clairement établis par contrat.

De tels partenariats seraient favorables à la qualité de notre environnement, de notre santé et à l'équilibre des finances publiques.